

rapport d'activité

Période hivernale 2024-2025

01/11/2024 - 31/03/2025

PLOUTIF
PROID
samusocial 69

Introduction.....	3
1. Moyens et organisation.....	4
1.1. Composition de l'équipe	4
1.1.1. Une équipe pluridisciplinaire	4
1.1.2. Le poste de coordinatrice	4
1.2. Organisation du travail	4
1.2.1. Les formes d'intervention.....	4
1.2.2. Une organisation par binôme et par rive	5
1.2.3. Une légère modification des horaires d'intervention	6
1.3. Les ressources mises en place pour étayer le travail de l'équipe	6
1.3.1. La fonction de coordination.....	6
1.3.2. Les astreintes.....	6
1.3.3. L'analyse de la pratique.....	7
1.3.4. Les réunions et la formation	7
1.3.5. ISM Corum.....	9
2. Le public rencontré durant la période hivernale 2024-2025	9
2.1. Les familles.....	10
2.2. Les mineur·e·s non accompagnés.....	12
2.3. Les personnes isolées	12
2.3.1. Les femmes	13
2.3.2. Les personnes âgées isolées.....	13
2.3.3. Les personnes à mobilité réduite.....	13
3. L'activité des équipes de nuit	14
3.1. La nature des interventions	14
3.1.1. Les interventions en chiffres.....	14
3.1.2. Les prestations matérielles	14
3.1.3. Les entretiens et orientations	15
3.1.4. Les accompagnements	16
3.2. Urgences hospitalières (somatiques et/ou psychiatriques)	16
3.2.1. Structures médico-sociales (Lits d'accueil médicalisés et Lits Halte Soins de Santé), la pratique infirmière.....	16
3.2.2. L'activité en direction des jeunes majeur·e·s	18
3.2.3. L'activité des équipes de nuit en direction des familles	18
4. L'équipe de nuit : veille sociale et sensibilisation.....	20
4.1. Les maraudes officielles	20
4.2. L'état des lieux hebdomadaire.....	20
Conclusion.....	21

Introduction

En 2024, plus de 13 300 personnes étaient en attente d'une place d'hébergement à la Maison de la Veille Sociale. En augmentation constante (+50% depuis 2019), ce chiffre est le témoin de la massification du sans-abrisme. Ce phénomène impacte directement l'activité du Samu Social 69 d'ALYNEA, qui rencontre chaque hiver une très grande proportion de nouvelles personnes. Cet hiver, ce sont 1 363 nouvelles personnes rencontrées entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025, soit 65% du total des personnes rencontrées sur cette période.

La constance des chiffres présentés dans ce rapport en comparaison avec ceux de l'hiver dernier n'est que le reflet de la saturation de la force de travail des équipes travaillant la journée et en soirée pour répondre aux sollicitations.

Pendant 5 mois, une équipe pluridisciplinaire est allée à la rencontre des personnes sans solution d'hébergement se signalant au 115 ou rencontrées en maraude, répondant d'une part aux besoins créés par les baisses des températures (couvertures, boissons chaudes, évaluation de l'état de santé des personnes et prévention des pathologies liées au froid) et d'autre part réalisant une évaluation médico-sociale de chaque situation. Complémentaire aux missions de l'équipe de jour du Samu Social, le travail de l'équipe de nuit a permis de rencontrer les personnes invisibles dans l'espace public la journée, d'évaluer leurs besoins et de les orienter vers les structures de droit commun adaptées.

Aucun dispositif d'hébergement supplémentaire n'a été mis en place pour cet hiver 2024-2025.

Ce rapport a pour objectif de rendre compte de l'activité de l'équipe de nuit, dans ce contexte de tension extrême, et de nourrir la réflexion à plus long terme sur l'action du Samu Social 69.

Nous présenterons les moyens et l'organisation du travail (1) puis les caractéristiques des publics rencontrés (2). Nous exposerons ensuite l'activité des équipes de nuit (3). Enfin, nous donnerons à voir le travail de veille sociale ainsi que de sensibilisation.

1. Moyens et organisation

1.1. Composition de l'équipe

1.1.1. Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe de jour du Samu Social 69 est composée d'intervenant·e·s sociaux (assistant·e·s de service social et éducateur·rices spécialisé·e·s) présents à l'année, tous les jours de 9h à 19h. L'équipe de nuit est composée d'une équipe mixte (Infirmier·e·s et intervenant·e·s sociaux) recrutée pour un contrat à durée déterminée de 5 mois, de novembre à mars. Exigeant en termes d'horaires (17h15-1h30 du matin, un week-end sur 2 travaillé), il demande un investissement important et des capacités d'adaptation solides, pour une pratique d'« aller-vers », la nuit, afin de répondre aux besoins de personnes souvent en grande détresse sans possibilité de réponse immédiate (les structures de droit commun étant fermées à ces horaires).

Afin d'anticiper les difficultés d'embauche sur des postes exigeants, le recrutement a débuté dès le mois de juin 2024. Cette année, pour la première fois depuis plusieurs années, tous les postes d'infirmier·e·s ont été pourvus. Le Plan Froid a débuté le 28 octobre 2024 avec 9 ETP : 4 TS, 4 IDE et 1 coordinatrice. La composition de l'équipe est restée la même tout au long du Plan Froid.

1.1.2. Le poste de coordinatrice

La transformation du poste de chef de service en poste de coordinatrice en 2023 a démontré son efficacité en termes de cohésion d'équipe, de suivi des situations et de travail partenarial. Cette configuration a donc été conservée pour ce Plan Froid, permettant des échanges fluidifiés entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit et la conservation d'une unité d'encadrement des activités du Samu Social. Ce poste a par ailleurs été assuré par la même personne que l'année précédente facilitant l'intégration des équipes à la vie du service.

1.2. Organisation du travail

1.2.1. Les formes d'intervention

Les professionnel·le·s du Plan Froid interviennent la nuit de deux manières pour aller à la rencontre des personnes dans la rue :

La réponse aux signalements : principalement issus du 115, transmis par les écoutant·e·s aux équipes de nuit. Cet hiver, les modalités de transmission des signalements ont changé : ces derniers sont envoyés aux équipes de maraude via la plateforme SISIAO en temps réel, et ne nécessitent plus que les écoutant·e·s transmettent les informations systématiquement par téléphone. Cela rend les écoutant·e·s plus disponibles pour décrocher les appels adressés au 115, tout en limitant les erreurs générées par la transmission orale (noms et prénoms, dates de naissance, numéros de téléphone...). Un lien téléphonique a été conservé afin d'éclaircir certaines consignes ou transmettre des inquiétudes particulières. Cette transition vers la transmission via la plateforme fait suite à sa mise en place quelques mois avant au sein de l'équipe de jour. À la suite de l'intervention, les professionnel·le·s du Samu Social rendent compte via la plateforme des signalements honorés, des personnes non trouvées et des situations repérées et évaluées. Ces signalements, transmis par le 115, peuvent être effectués directement par les personnes concernées ou par des tiers. À la marge, des signalements sont transmis à la coordinatrice et/ou la cheffe de service, via e-mail, par différents partenaires (Croix-Rouge, Hôpitaux, Ville de Lyon...).

L'activité de maraude : Ce travail se réalise en direction de personnes déjà accompagnées par l'équipe de jour (personnes à veiller) mais aussi de personnes qui n'étaient jusqu'alors pas connues du service. Le travail de maraude vise en effet à repérer de nouvelles situations et à assurer des passages réguliers auprès des personnes en non-demande, ainsi que des relais vers l'équipe de jour.

1.2.2. Une organisation par binôme et par rive

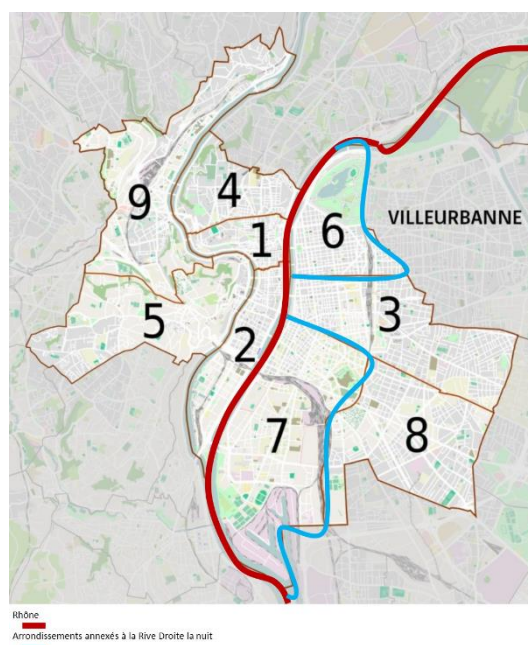
L'équipe est composée de 4 binômes médico-sociaux.

Sur le modèle de l'organisation de l'équipe de jour, les binômes de l'équipe de nuit se sont répartis sur deux territoires du département du Rhône : deux binômes sur la rive droite du Rhône et deux binômes sur la rive gauche. Cette répartition permet une connaissance plus fine du territoire et des personnes pour le travail de maraude ainsi qu'un gain de temps au niveau des déplacements.

Comme les années précédentes, les 6^e et 7^e arrondissements de Lyon, situés sur la rive gauche, ont été associés à la rive droite la nuit. Le maintien de ce basculement spécifique à la nuit est resté pertinent pour contrebalancer le nombre élevé de signalements dans le 3^e arrondissement (28.7% des interventions totales) : sur l'ensemble du Plan Froid, on a recensé 1740 interventions sur la rive droite (comprenant les 6^e et 7^e arrondissements) et 1703 sur la rive gauche.

Nombre d'interventions réalisées par les équipes de nuit 2024-2025

	Maraudes	Signalements	Total d'interventions	Total d'interventions
Rive droite	255	708	963	1740
6^e et 7^e arrondissements	172	605	777	
Rive gauche (sans le 6^e et 7^e arr.)	550	1153	1703	1703



1.2.3 Une légère modification des horaires d'intervention

En 2023, les horaires avaient été modifiés, en décalant l'heure de prise de poste à 17h au lieu de 18h afin de répondre aux pics de signalement transmis par le 115 à 18h :

- Cette modification a également été bénéfique pour l'équipe, augmentant ainsi le nombre de jours de repos en intégrant la coordinatrice aux roulements des maraudes.
- La fréquence des soirées à 3 binômes a cependant été diminuée. Couplée à l'augmentation importante du nombre de signalements, le temps de travail consacré aux maraudes a donc été diminué.

En 2024, la prise de poste des équipes a été décalée de 15 minutes, permettant le déploiement à plusieurs reprises d'un troisième binôme consacré à la maraude. Cela a favorisé une veille plus poussée des situations connues de l'équipe de jour comme de celles repérées par les équipes de nuit, sans avoir d'impact majeur sur l'état de fatigue des membres de l'équipe.

1.3. Les ressources mises en place pour étayer le travail de l'équipe

1.3.1. La fonction de coordination

Le poste de coordination des équipes de nuit revêt plusieurs fonctions :

- Organisation de l'activité de l'équipe de nuit
- Coordination, en journée, des situations repérées la nuit en lien avec les partenaires
- Organisation matérielle du service avec le support de l'assistante administrative et logistique
- Représentation de l'équipe de nuit auprès de l'équipe de jour et de la Maraude Jeunes
- Préparation de l'état des lieux hebdomadaire

Cette fonction vise à « mailler » le travail entre les équipes de nuit et les équipes de jour du Samu Social. La coordinatrice participe ainsi chaque mercredi à une partie de la réunion des équipes de jour pour travailler les situations en cours et relayer les informations d'organisation. Elle est également l'interface avec les partenaires de droit commun en journée (115, MVS, Forum Réfugiés, PASS, CCAS, MDMS, hôpitaux, Croix-Rouge...).

1.3.2. Les astreintes

Un protocole d'astreinte est mis en place chaque année pour les équipes de nuit du Samu Social 69. Dans certaines situations, l'appel à l'astreinte est obligatoire :

- Rencontre avec un·e mineur·e
- Faits de violences, agressions : cette année, plusieurs épisodes d'agressions ont été à déplorer sur les membres de l'équipe de nuit. L'un d'eux a nécessité le déplacement du cadre d'astreinte en soutien au binôme concerné.
- Absence d'un salarié à son poste
- Validation des dépassements horaires

Dans d'autres cas, l'astreinte joue un rôle de soutien et d'aide à la prise de décision. Face à la grande détresse parfois exprimée par les personnes rencontrées, pour lesquelles les équipes de terrain n'ont rien à proposer, le cadre d'astreinte aide les professionnel·le·s dans la gestion de leur impuissance. Les hivers derniers, l'astreinte assurait fréquemment un appui au tri des signalements en fin de soirée en cas d'impossibilité à les honorer tous. Cette année, la transmission des signalements via la plateforme SISIAO a permis aux équipes d'avoir un aperçu en temps réel du travail restant. Elles ont pris le réflexe de demander aux écoutant·e·s de ne plus transmettre de nouveaux signalements

lorsqu'elles n'avaient plus le temps pour y répondre. Les signalements ont généralement été stoppés vers 21h30. L'astreinte a de ce fait peu été sollicitée pour opérer ce tri.

1.3.3. L'analyse de la pratique

Un temps d'analyse de la pratique dédié à l'équipe de nuit est animé par une intervenante extérieure une fois par mois. Ce temps permet aux professionnel-le-s de déposer dans un espace sécurisant leurs ressentis face aux situations vécues, souvent difficiles du fait de la grande détresse des personnes rencontrées et du peu de solutions à disposition pour y répondre.

Ce temps mensuel d'élaboration a également contribué à la cohésion de l'équipe. Cette année, la coordinatrice a pris part aux séances en groupe.

1.3.4. Les réunions et la formation

La semaine d'intégration

Les professionnel-le-s ont débuté leur contrat le 28 octobre 2024 par 4 jours d'intégration très appréciés. Les équipes ont ainsi pu se familiariser avec les dispositifs, en se rendant dans les structures partenaires et en rencontrant les professionnel-le-s. Cela a facilité par la suite les orientations auprès des personnes rencontrées en soirée. L'équipe a relevé la réelle plus-value de l'organisation d'un tel accueil. L'organisation d'un temps de rencontre entre les équipes de jour, de la Maraude Jeunes et de l'équipe de nuit, a favorisé par la suite la fluidité du travail inter-équipes.

Cette semaine de formation prévoit notamment :

- Accueil et présentation générale de la mission dans les locaux du Samu Social
- Rencontre avec les équipes de jour et la Maraude Jeunes
- Rencontre avec l'équipe des écoutant-e-s du 115 à la Maison de la Veille Sociale
- Visites de la Halte de Nuit, des accueils de jours (Point Accueil, Saint-Vincent, le Phare), de la halte Soins Santé du CGR, des LHSS et du point santé
- Formation au logiciel de transmissions EVASOFT
- Différents temps de suivis avec les équipes de jour en binôme sous forme de maraudes communes pour échanger autour des pratiques, des situations et des territoires.
- Temps de rencontres avec certaines personnes accompagnées à veiller durant l'hiver. (Personnes en non-demande, éloignées de tout dispositif et/ou ayant des troubles
- Formation avec la PASS de l'hôpital Saint-Joseph Saint-Luc
- Sensibilisation à la réduction des risques liés à la consommation de drogues, animée par la Maraude Jeunes
- Rencontre avec l'équipe d'Interface SDF

Les réunions et maraudes communes internes au service

Équipe de nuit

Le dispositif prévoit 2h de réunion d'équipe pour revenir sur les faits marquants de la semaine, débriefer des situations les plus complexes et fluidifier l'organisation. Ce temps de réunion en journée permet également la rencontre avec des partenaires.

Liens avec l'équipe de jour

Outre la semaine de formation mobilisant fortement les équipes de jour, plusieurs temps de réunions ont été mis en place entre les équipes de nuit et de journée :

- Chaque soir de 17h45 à 18h15, un temps de relève a lieu entre les équipes de nuit et l'équipage dédié à la réponse aux signalements en journée.
- Une fois par mois, une réunion commune aux deux équipes nommée « réunion de rives », où deux professionnel·les de chaque rive de l'équipe de jour viennent échanger avec l'équipe de nuit autour des situations portées en commun et celles à se relayer.
- Mobilisation de 2 professionnel·les de l'équipe de jour lors des réunions partenariales (PASS et Interface SDF)

Liens avec la Maraude Jeunes

Une collaboration étroite a également été menée entre les équipes de nuit et de la Maraude Jeunes autour des situations des jeunes de 16 à 25 ans rencontrés. Cela s'est formalisé par de nombreux échanges de mails entre les deux équipes et leur coordination autour des situations veillées en commun et la transmission de nouvelles situations rencontrées la nuit susceptibles d'entrer dans le cadre d'un accompagnement par la Maraude Jeunes.

Ces échanges ont été renforcés par :

- Un temps de réunion mensuel d'échanges d'informations et élaboration autour des accompagnements en cours.
- Une maraude commune par mois pour aller ensemble à la rencontre des jeunes repérés.

Les réunions partenariales

La PASS de l'hôpital Saint-Joseph Saint-Luc

5 réunions ont eu lieu avec les professionnel·le·s de la PASS. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger autour des situations impliquant des problématiques de santé somatique, en présence de deux membres de l'équipe de jour. Ces temps ont été notamment utiles aux infirmier·e·s de l'équipe ayant alors l'occasion d'échanger de manière ciblée autour de leur pratique.

L'Interface SDF

Cette réunion mensuelle est pensée pour outiller l'équipe de nuit dans l'approche des personnes en situation de pathologies ou souffrances psychiques rencontrées à la rue. Les professionnel·le·s ont pu présenter plusieurs situations de personnes avec qui le lien était plus difficile à établir ou pour lesquelles elles étaient particulièrement inquiètes.

Immersion 115

Des immersions ont été organisées entre les écoutant·e·s 115 et l'équipe de nuit. En complément de l'immersion 115 réalisée par les équipes de nuit lors de la semaine de formation en début de Plan Froid, 4 des écoutant·e·s de l'équipe de nuit du 115 sont également venus découvrir le travail de maraude avec les professionnels du Samu Social. Ces immersions réciproques ont favorisé une compréhension mutuelle des réalités de chacune des équipes et une bonne cohésion, toutes deux précieuses au vu de l'interdépendance des missions portées par le Samu Social et le 115.

La formation réduction des risques

Un temps a été organisé par deux professionnel·le·s de la Maraude Jeunes autour de la réduction des risques et de l'utilisation du matériel de réduction des risques. Des kits d'injections stériles ainsi que des pipes à crack sont à disposition des infirmier·e·s de l'équipe de nuit afin d'en distribuer aux personnes qui le demandaient.

1.3.5. ISM Corum

Les professionnel·le·s ont la possibilité de faire appel à la plateforme de traduction 24/24 ISM Corum Paris, afin d'accéder immédiatement à un traducteur dans un vaste choix de langues et à toute heure de la soirée. Cela permet aux personnes de pouvoir exprimer avec précision leurs besoins et leurs inquiétudes, et aux professionnel·le·s d'y répondre en les orientant vers les partenaires compétents.

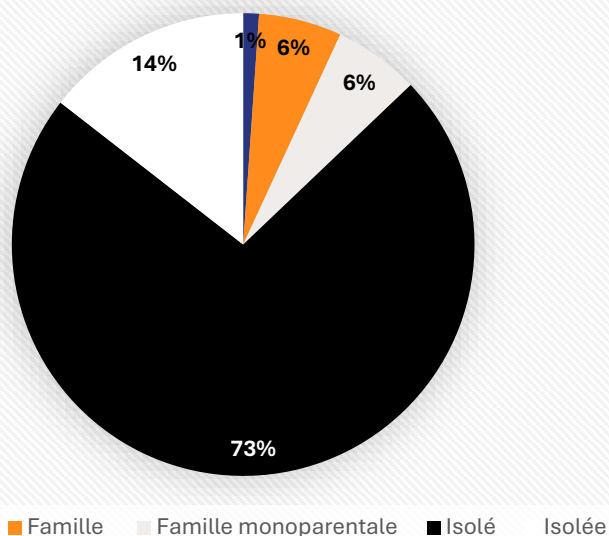
2. Le public rencontré durant la période hivernale 2024-2025

Entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025, les équipes du Samu Social 69 ont rencontré **2087 personnes différentes** (ainsi que 1019 « personnes anonymes ») **contre 2396 personnes** sur la même période l'an dernier (et 987 « personnes anonymes »).

Nombre de personnes rencontrées

	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Typologie	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Couples	27	54	18	36	18	36
Familles	131	516	120	439	93	362
Familles monoparentales	90	254	81	226	97	285
Isolés	983	983	1430	1430	1171	1171
Isolées	178	178	263	263	233	233
TOTAL	1109	1524	1910	2396	1612	2087

Répartition selon les typologies de ménages rencontrés durant l'hiver 2024-2025

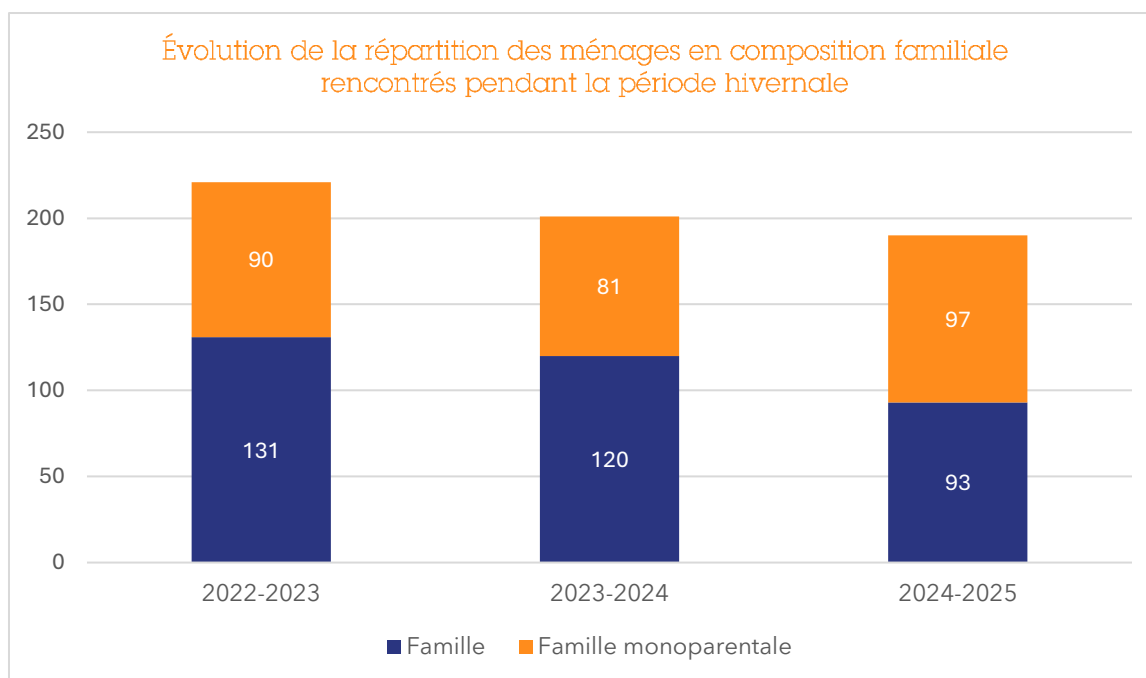


Attention : il est important de noter que ces graphiques ne prennent pas en compte les interventions non comptabilisables. Il s'agit des personnes anonymes (1019 cet hiver) et des interventions n'ayant mené à aucun échange car la ou les personnes concernées n'ont pas été trouvées dans le cadre d'un signalement ou d'une maraude.

La proportion entre isolé-e-s et familles est restée stable entre 2023 et 2024. On constate en revanche une légère baisse du nombre total de personnes rencontrées au cours de l'hiver. Cela s'explique très probablement par la pratique mise en place par les équipes de nuit d'interrompre la transmission des signalements par le 115 vers 21h30.

2.1. Les familles

	Ménages en composition familiale		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Familles	131	120	93
Familles monoparentales	90	81	97
Total en ménage	221	201	190
Total en personnes	770	665	647



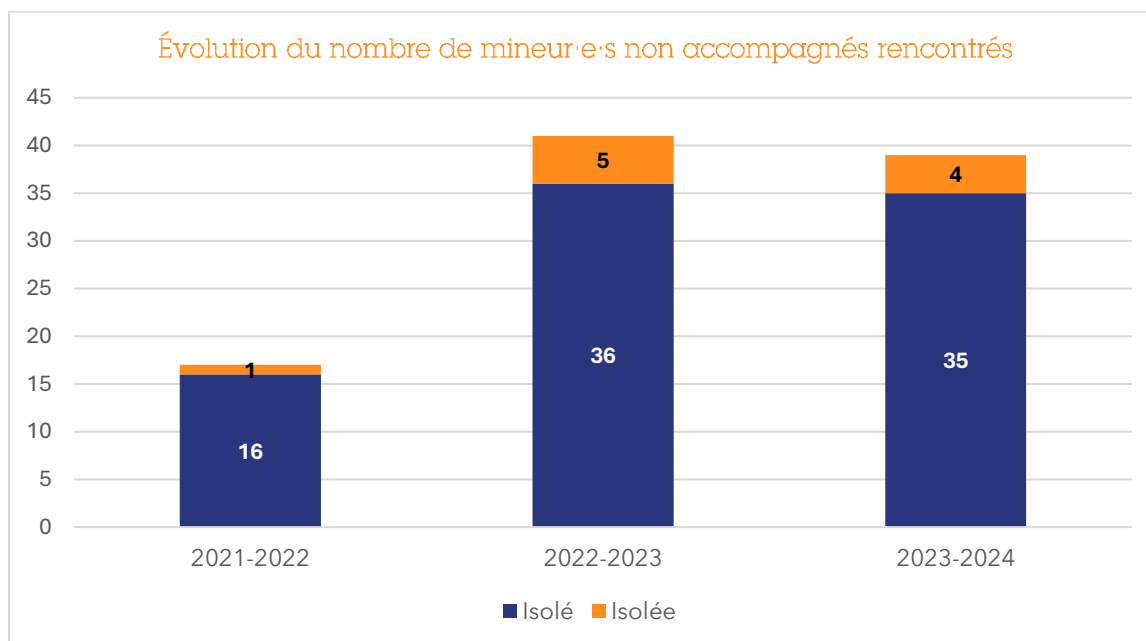
Evolution du nombre de mineurs rencontrés			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
moins d'1 an	31	40	39
1 ~ 2 ans	64	49	74
3 ~ 17 ans	328	301	264
Total	343	423	377

Faits marquants concernant les familles rencontrées cet hiver :

377 enfants ont été rencontrés pendant l'hiver par les équipes. 74 d'entre eux avaient entre 1 et 3 ans, et 39 de moins d'un an (baisse de 6% par rapport à 2023). Cette diminution peut s'expliquer par la possibilité pour les familles de se rendre directement à la salle collective du Chêne après orientation du 115 et également par la baisse du nombre d'arrivée de familles en demande d'asile sur le territoire.

- Si le nombre de familles est en nette diminution, la part de familles monoparentales a fortement augmenté.
- 36 familles ont été mises à l'abri à la salle collective du Chêne à la suite de leur rencontre avec les équipes du Samu Social, contre 64 l'hiver dernier. Ces chiffres ne sont cependant pas comparables du fait des modalités d'orientations modifiées : orientation des familles directement à la salle du Chêne, orientation de certaines familles directement à l'hôtel (notamment les femmes sortant de maternité), modification des critères d'âge des enfants.
- Parmi les 190 familles rencontrées, 146 l'ont été par les équipes de nuit. Cet écart est visible tous les ans et s'explique par l'ouverture des structures de droit commun pour les familles en journée (écoles, MDMS, PMI, accueils de jour) qui conduit les familles à solliciter le 115 en majorité le soir.
- 20 femmes enceintes ont été rencontrées. Elles ont pu être mises à l'abri à la salle collective du Chêne lorsqu'elles étaient enceintes de plus de 6 mois.

2.2. Les mineur·e·s non accompagnés



- La nette hausse d'interventions auprès des MNA observée l'année dernière se confirme cette année avec 39 MNA rencontrés.
- Ces situations ont fait l'objet d'un signalement au CMAE et un relai a été organisé avec l'équipe de la Maraude Jeunes le cas échéant.

2.3. Les personnes isolées

Âge des personnes isolées	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Isolés	Isolées	Isolés	Isolées	Isolés	Isolées
18 à 25 ans	199	45	272	66	182	59
26 à 45 ans	491	72	738	118	603	106
46 à 59 ans	202	40	292	47	284	37
60 ans et +	59	18	78	23	72	25
TOTAL	951	175	1380	254	1140	227

Ces chiffres montrent une légère baisse du nombre d'hommes isolés rencontrés à la rue cet hiver. Cette diminution s'explique en partie par la pratique mise en place par les équipes de nuit, en collaboration avec le 115, d'interrompre la réception de nouveaux signalements passée une certaine heure pour s'assurer d'avoir la capacité de les honorer en ne dépassant pas leurs horaires de travail. Les équipes ont pu réaliser auprès des personnes des évaluations médico-sociales approfondies en respectant leur cadre horaire de travail, contrairement aux deux dernières années. Cela pose cependant la question de l'insuffisance de deux binômes de maraude par soir pour répondre à tous les signalements.

Témoignage de Monsieur G, rencontré à plusieurs reprises par les équipes du Samu Social depuis le mois de février.

« L'équipe du Samu Social c'est la vie, ils sont vraiment professionnels et humains, et c'est nécessaire d'avoir des personnes la nuit. C'est dommage que le service ferme l'été. Ce qu'il faut apporter : la soupe, la confiance, le professionnalisme, et du « happiness » ! »

2.3.1. Les femmes

Les femmes rencontrées à la rue présentent des conditions d'extrême vulnérabilité, liées aux violences qui les poussent à la rue ou aux violences qu'elles subissent à la rue ou liées à une grossesse en cours.

- 4 femmes isolées étaient enceintes de plus de 6 mois lors de notre rencontre. Leur situation a été signalée à la MVS et elles ont pu être prises en charge le soir-même.
- Une femme étant accompagnée par l'équipe de jour du Samu Social a été hospitalisée sous contrainte au vu de la dégradation de son état de santé mentale.
- Cet hiver a été marqué par des problématiques récurrentes de violences conjugales :
 - Les équipes de nuit ont été témoins de violences conjugales exercées sur une femme en fauteuil roulant de la part de son conjoint. Les forces de l'ordre ont été alertées et l'auteur des faits incarcéré.
 - Une femme à la rue, se signalant fréquemment avec son conjoint, confie aux équipes de nuit les violences dont elle est victime. Un lien a été fait avec l'association VIFFIL afin d'être conseillé-e-s sur ce qui pouvait être mis en place pour accompagner au mieux cette situation.

2.3.2. Les personnes âgées isolées

Régulièrement, les équipes rencontrent à la rue des personnes particulièrement vulnérables du fait de leur âge avancé. Ces personnes sont souvent en situation de grande détresse (désorientation, troubles cognitifs, incurie, difficultés de mobilité, souffrance psychique), sans solution de mise à l'abri adaptée. Le nombre de personnes de plus de 60 ans rencontrées à la rue est stable. Les personnes de plus de 60 ans font l'objet d'un signalement à la MVS.

- 97 personnes isolées de plus de 60 ans ont été rencontrées cet hiver. Parmi elles, 72 hommes et 25 femmes.
- Un homme et une femme de plus de 80 ans ont été rencontrés à la rue durant l'hiver.

2.3.3. Les personnes à mobilité réduite

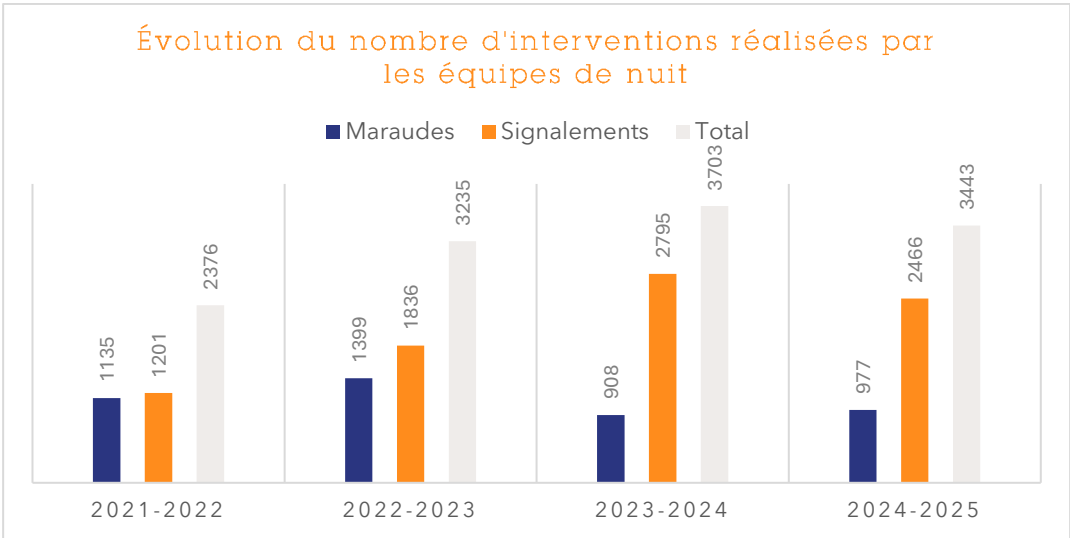
À plusieurs reprises durant cet hiver, les équipes ont rencontré des personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec des béquilles. Cette condition rendant très difficile l'accès aux structures d'hébergement, de santé ou aux douches, les équipes se sont parfois mobilisées pour accompagner ces personnes. Cet hiver, 7 situations de personnes à mobilité réduite ont fait l'objet d'un signalement à la MVS.

3.L'activité des équipes de nuit

3.1. La nature des interventions

3.1.1. Les interventions en chiffres

Les professionnels réalisent plus de réponses aux signalements que de maraudes. Cette tendance se confirme depuis deux ans.



Comme les années précédentes, on a pu noter que la hausse des températures observées sur les dernières semaines du Plan Froid a entraîné une baisse du nombre de signalements par soirée et a permis aux équipes de réaliser plus de maraudes.

3.1.2. Les prestations matérielles

PRESTATIONS MATÉRIELLES	2023-2024
Eau et boissons chaudes (actions)	5652
Couvertures et duvets (actions)	6025
TOTAL actions de prestations matérielles	11677

Les couvertures ont de nouveau été distribuées en très grande quantité. Cette année, des duvets ont aussi pu être donnés aux personnes, souvent appréciés pour leur plus grande praticité et discrétion (en comparaison aux couvertures). Le chiffre indiqué correspond au nombre de fois où une ou plusieurs couvertures ou duvets ont été donnés et ne rend donc pas compte du nombre réel de couvertures et duvets distribués. Par ailleurs, la Samu Social a plusieurs fois été mobilisé pour distribuer de grandes quantités de couvertures dans des campements, squats et bidonvilles.

Le nombre réel de couvertures et duvets donnés cet hiver est approximativement de 12 000 unités.

Cette distribution est rendue possible grâce à la subvention de la ville de Lyon et aux dons des partenaires : Emmaüs Mornant, le Foyer Notre-Dame des Sans-abris et l'équipe des bénévoles d'ALYNEA qui nous aide pour la collecte et les livraisons. Il est à noter que les couvertures achetées avec la subvention de la ville de Lyon sont partagées entre les équipes mobiles d'ALYNEA, de la Croix-Rouge, d'USR et du Vestibus. L'approvisionnement et la logistique sont gérés par ALYNEA.

L'augmentation des besoins en couvertures et l'augmentation des coûts de fabrication a eu un impact sur la gestion budgétaire du service. Pour la première fois, le Samu Social a dû déposer des demandes de financements auprès d'organismes privés afin de répondre aux besoins.

En soirée uniquement, des boissons chaudes (soupes, cafés, thés, chocolats) sont proposées aux personnes rencontrées. Il s'agit plus d'un média à la relation que d'une distribution alimentaire en tant que telle.

3.1.3. Les entretiens et orientations

	2022-2023		2023-2024	
	Entretiens	Orientations	Entretiens	Orientations
Accès aux droits	1481	162	1223	405
Construction du lien	5031	443	4712	810
Hygiène	250	36	109	55
Vestiaire	266	51	290	127
Hébergement	1019	117	936	352
Santé	978	435	1253	393
TOTAL orientations/entretiens	9025	1244	8523	2142

Lors de la rencontre, l'équipe évalue les besoins du ménage (hébergement, santé, droits au séjour, accès aux ressources, orientation vers les accueils de jours, alimentation, vestiaire), l'état de santé des personnes (le cas échéant des enfants), leur accès aux droits et les difficultés repérées pour y accéder (barrière de la langue, non connaissance des dispositifs, de la ville, problèmes de mobilité, isolement...).

L'équipe de nuit a pour mission de mener des entretiens d'évaluation et d'orientation et de créer du lien. L'accès au droit commun des personnes est la ligne de service du Samu Social 69. Un nombre important d'orientations a pu être réalisé cet hiver, principalement vers les accueils de jour, les MDML, les PASS, les distributions alimentaires et Forum Réfugiés.

Les liens créés avec les personnes permettent également d'accueillir l'angoisse des personnes pouvant être exacerbée la nuit.

40% des personnes rencontrées par les équipes de nuit ne l'ont été qu'une seule fois. Le travail d'orientation et d'entretiens effectué la nuit, contribue à prévenir le non-recours, notamment pour les personnes arrivées nouvellement sur le territoire et ne connaissant pas les dispositifs.

Les personnes en non-recours sont le public cible du service de la mission d'accompagnement renforcée. Ainsi, une part de l'activité des équipes de nuit consiste à veiller les personnes connues et repérées par les équipes de jour comme particulièrement vulnérables : une trentaine de personnes ont ainsi été veillées régulièrement en soirée durant l'hiver. Cette veille permet à la fois

de protéger les personnes qui sont en difficulté pour se mettre à l'abri et elle permet aussi une entrée en lien différente qui permet d'élaborer la relation sous un autre angle.

De la même manière, le travail des équipes de nuit consiste à repérer de nouvelles personnes qui seraient en non-recours et ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu en journée. En moyenne entre 2 et 5 situations rencontrées par l'équipe de nuit étaient alors transmises à l'équipe de jour chaque semaine. 125 situations ont été rencontrées une première fois par l'équipe de nuit avant une rencontre par l'équipe de jour.

3.1.4. Les accompagnements

En soirée, les équipes sont amenées à réaliser des accompagnements vers différentes structures pour les personnes qui ne seraient pas en mesure de s'y rendre par leurs propres moyens ou qui ne le peuvent pas en raison de l'arrêt des transports en commun la nuit.

Les accompagnements ont lieu :

- Pour des mises à l'abri d'urgence à la Halte de Nuit pour les personnes isolées, à la salle du Chêne pour les familles ou au commissariat pour les MNA
- Pour raccompagner des personnes désorientées vers leur structure d'hébergement ou leur logement
- Vers des structures de soin :
 - Urgences hospitalières
 - Structures médico-sociales (Lits d'accueil médicalisés et Lits Halte Soin de Santé).

3.2. Urgences hospitalières (somatiques et/ou psychiatriques)

3.2.1. Structures médico-sociales (Lits d'accueil médicalisés et Lits Halte Soin de Santé), la pratique infirmière

Cette année, 4 infirmier·e·s ont été recrutés dans l'équipe de nuit.

Actes infirmiers réalisés durant cet hiver		TOTAL
Évaluation soignante de l'état de santé de la personne (somatique et psychologique)		
1. Observation état général (hygiène, contact visuel, expression)	1007	1156
2. Examen clinique approfondi (recherche de signes pathologiques et symptômes)	149	
Parcours de soin : favoriser l'accès aux soins et soutenir le parcours de soins		
1. Diagnostic des besoins de santé à court, moyen ou long terme	161	351
2. Orientation vers partenaires de santé : médecin traitant ou spécialiste, mise en lien avec services hospitaliers, PASS, Interface, Médecins du monde	154	
3. Explications ordonnances, lecture résultats d'examens, conseils en matière de santé	36	
Actes infirmiers		
1. Soins d'hygiène, douche	0	245
2. Pansements, désinfection plaie	43	
3. Entretien infirmier, entretien de réassurance	101	
4. Soins somatiques, mesure des paramètres vitaux, évaluation de la douleur	37	
5. Appel au 15	14	
6. Accompagnement physique : urgences, halte de nuit, LAM, CHRS...	50	

Plusieurs éléments qualitatifs sont à relever concernant la présence d'infirmières au sein des équipes de nuit :

- Une présence soignante la nuit est bénéfique pour l'évaluation globale des situations et l'appréciation des urgences vitales. La capacité des infirmiers à repérer les problématiques de santé, les signes d'urgence vitale et à interpellier de « pairs à pairs » les services compétents est perçue comme rassurante par les professionnel·le·s et les personnes rencontrées.
- Les appels d'urgences et le lien avec des services hospitaliers (PASS, urgences, Hôpitaux du Vinatier et de Saint-Jean de Dieu) sont facilités.
- Les professionnel·le·s (intervenant·e social·e et infirmier·e) sont complémentaires. Les évaluations médico-sociales sont plus précises et plus complexes et répondent ainsi mieux aux besoins des personnes rencontrées.
- La présence infirmière a été de mieux en mieux repérée au fil des semaines et les actes infirmiers plus facilement sollicités par les personnes et/ou les professionnel·le·s. Les actes techniques restent, comme les hivers précédents, à la marge. L'objectif de la présence soignante dans la démarche d'« aller vers » n'est pas de se substituer au droit commun mais de prévenir le non-recours aux soins.
- Chaque infirmier·e transporte du matériel de soin (appareils de mesure des constantes, matériel pour des pansements superficiels, kit de rdr, etc...) lors des maraudes.

- Un protocole de délivrance d'antalgique a été à nouveau mis en place cet hiver en lien avec la PASS de l'Hôpital Saint-Joseph Saint-Luc.
- La santé peut être anxiogène pour les personnes rencontrées, notamment pour celles ayant eu de longs parcours de psychiatrie. Le rapport au corps peut être pour certaines personnes très loin de leurs préoccupations premières ou, au contraire, source de souffrance. Dans ces situations, l'approche soignante se fait avec beaucoup de douceur, à « petits pas » et toujours à l'écoute des besoins exprimés. L'aller-vers demande une adaptation de la pratique soignante « hors les murs » institutionnelle de l'hôpital. Cette pratique est exigeante car elle demande à la fois un regard clinique précis et une grande humilité.
- Cette année a été marquée par la rencontre de plusieurs personnes rencontrées exprimant des idées suicidaires, pouvant mettre en difficulté les équipes. Une réflexion est en cours pour inclure en 2025 une formation sur la gestion de la crise suicidaire par l'équipe Interface SDF.

3.2.2. L'activité en direction des jeunes majeur·e·s

Les jeunes majeur·e·s rencontrés la nuit ont fait état d'une évaluation afin d'établir la pertinence d'une rencontre en journée par la Maraude Jeunes (non-recours aux droits, isolement, vulnérabilité, problématiques de santé, pratiques de consommations). En cas de demande du jeune, les coordonnées de la Maraude Jeunes étaient transmises et un mail envoyé à la Maraude jeunes pour l'organisation d'une rencontre en journée : 47 situations transmises.

3.2.3. L'activité des équipes de nuit en direction des familles

Des nouvelles modalités de prise en charge en salle collective du Chêne ont été décidées en octobre 2024 : Une mise à l'abri des familles pour 3 nuits. De retour à la rue, les familles pouvaient demander une nouvelle mise à l'abri au bout de 3 jours si des places étaient disponibles. Cette expérimentation a duré 5 semaines.

En décembre 2024, les modalités de prise en charge ont été modifiées : tous les ménages avec une femme enceinte de plus de 6 mois ou un enfant de moins de 1 an ayant sollicité le 115 pour une mise à l'abri pouvaient être prise en charge après validation de la MVS.

Par ailleurs, des situations exceptionnelles avec une grande vulnérabilité (problématiques de santé) ont pu être mise à l'abri sur validation de la MVS.

Pour l'ensemble des familles rencontrées avec des enfants mineurs, et après réception de leur consentement, un signalement a été adressé à la Maison de la Veille Sociale ou à l'OFII dans le cas de familles en procédure de demande d'asile.

	Familles	Familles monoparentales	Total
Nombre de familles rencontrées	93	97	190
Nombre de familles signalées	79	72	151
Part des ménages signalés parmi les ménages rencontrés	84%	74%	79%
Signalements à l'OFII	10	9	19
Signalements à la MVS	79	72	112
Mise à l'abri au moment de la rencontre	22	14	36
Part des ménages signalés n'ayant pas bénéficié d'une mise à l'abri au moment de la rencontre	77%	87%	82%
Refus de la mise à l'abri par la famille	2	1	3

Sur 190 familles rencontrées, 151 ont fait l'objet d'un signalement. Seules les familles ayant des enfants mineurs, présents avec les parents au moment de leur rencontre ont été signalées. Certaines familles n'ont pas été signalées car la rencontre avec les équipes du Samu social se limitait à une distribution de couvertures sur un campement sans plus d'échanges.

Parmi les familles rencontrées, 36 ont été mises à l'abri au moment de la rencontre soit moins de 20%. Trois familles ont refusé la prise en charge qui leur a été proposée.

Un travail de partenariat avec l'Equipe Mobile Sociale et Juridique de la Croix-Rouge a été renouvelé cette année :

- Point téléphonique hebdomadaire consacré à la transmission des situations des familles n'ayant pas été mises à l'abri et qui relevaient de la demande d'asile.
- Prise de relais par le service social de la Croix-Rouge pour contacter et rencontrer les familles.
- Co-portage des situations ciblées vers les familles n'étant pas raccrochées aux dispositifs et relevant de la demande d'asile (Maisons de la Métropole, accueils de jour, Forum Réfugiés...) dans un objectif de prévention du non-recours.

Témoignage de Madame K, rencontrée avec sa famille toute la durée de l'hiver. En demande d'asile, la famille a finalement été hébergée en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, à l'exception du père de famille, présentant une pathologie ne lui ayant pas permis de déposer sa demande d'asile.

« Je suis une femme vivant avec mon mari et mes trois enfants dehors ici à Lyon. Nous avons eu de grosses difficultés et avons tenté beaucoup de choses. Même si nous avons réussi à trouver quelques solutions, nous espérons mieux car mon mari est malade et est toujours dehors. Ma fille est autiste, alors j'essaie de faire tout ce que je peux pour eux pour qu'ils aient un meilleur futur et voir s'ils peuvent avoir des traitements. J'essaie de prendre soin de toute ma famille pour que nous soyons à nouveau tous ensemble et heureux, comme tout le monde. »

4. L'équipe de nuit : veille sociale et sensibilisation

4.1. Les maraudes officielles

Durant l'hiver, le service a été sollicité pour accueillir, le temps d'une soirée de maraude, plusieurs représentants institutionnels ou associatifs :

- Renaud PAYRE, Vice-Président de la Métropole de Lyon
- Antoine DULIN, Conseiller social / solidarités au cabinet du Président de la Métropole
- Judith HUSSON, Sous-préfète de la région AURA
- Sophia POPOFF, 17^e adjointe au maire, Logement et renouvellement urbain - Hébergement d'urgence
- Marie ALCOVER, Adjointe au maire de Lyon - Solidarités et inclusion sociale - Accès aux droits fondamentaux - Jeunesses - Vie étudiante
- Alice PAGEAUX, DDETS, service Hébergement Logement Insertion Intégration
- Arthur DELACHAUX, DDETS, Responsable service Lutte contre le sans-abrisme
- André GACHET, administrateur référent Samu Social 69
- Monsieur RIBOULON, mécène d'ALYNEA
- Les écoutant·e·s de l'équipe de nuit du 115
- Bertrand GAUDILLERE, photographe

Ces maraudes officielles sont un moyen de sensibiliser les représentants des institutions aux réalités des personnes à la rue et d'échanger autour des pratiques des professionnel·le·s et des besoins repérés pour les personnes rencontrées.

4.2. L'état des lieux hebdomadaire

Un état des lieux hebdomadaire est réalisé et envoyé chaque semaine à partir des données de l'activité quotidienne (Équipes de jour, de nuit et Maraude jeunes). Y figurent les données relatives aux ménages/personnes et à l'activité ainsi qu'une rubrique « Faits marquants de la semaine », alimentée des situations rencontrées par les équipes. Ce travail, au-delà d'un recensement de l'activité, joue un rôle de plaidoyer en donnant à voir les réalités et difficultés concrètes vécues par les personnes dans leur accès aux droits, à l'hébergement, et aux dispositifs.

Conclusion

Cette année a été marquée par un nombre élevé de signalements honorés par les équipes de nuit et par un nombre élevé de personnes nouvelles rencontrées. Ces éléments quantitatifs sont l'un des témoins de la massification du sans-abrisme. Ces chiffres sont stables. Chaque soir, ce sont en moyenne 16 signalements qui sont honorés par les équipes de nuit, sans pouvoir répondre à tous. L'allongement pérenne des horaires d'intervention dédiés à la réponse aux signalements au sein de l'équipe de jour jusqu'à 22h à partir du 1^{er} avril 2025 devrait permettre de répondre aux besoins des personnes.

Grâce à leur professionnalisme et engagement, et ce malgré un travail cadencé et soumis à la pression du nombre de signalement à honorer, les équipes de nuit du Samu Social sont allées à la rencontre des personnes de façon inconditionnelle, en prenant le temps d'orienter et d'écouter avec bienveillance et empathie. Témoins de la souffrance causée par l'absence de solutions d'hébergement, elles ont dû, tout au long du Plan Froid, composer avec leur impuissance et celle des personnes rencontrées.

Merci à nos financeurs :

